

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CONVENTION DE TRANSFERT DE BIENS MOBILIERS REFORMES ENTRE SERVICES DE L'ÉTAT

Entre les soussignés

La direction des finances publiques de la Loire, élisant domicile 11, rue Mi-Carême à Saint-Étienne (42000)
ci-après dénommé le SERVICE CÉDANT,

- Mme SCHOLASTIQUE Claudine, Inspecteur Principale, représentant le service du Budget Immobilier
Logistique

D'une part,

et

La Gendarmerie Nationale de Saint-Etienne, élisant domicile 16 Rue Claude Odde à Saint-Étienne (42000)

ci-après dénommé le SERVICE CESSIONNAIRE

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Cette convention a pour objet de procéder au transfert des biens désignés ci-après au profit du service
cessionnaire et d'autoriser l'enlèvement sur leur lieu de dépôt. Ce transfert est consenti et accepté sous les
conditions suivantes.

1/ Description des biens

Les biens désignés ci-après demeureront sous la garde et la responsabilité du service cédant jusqu'à leur
enlèvement.

Désignation	Quantité	Lieu de dépôt	Date d'enlèvement
Bureau Angle + caisson	1	6 Rue Chevreul 42000 - SAINT-ETIENNE	16/11/2023
Armoire basse	1		
Caisson sous bureau	4		
Table desserte	1		
Fauteuil de bureau	2		

2/ État des matériels - absence de garantie

Le cessionnaire prend les biens cédés dans l'état où ils se trouvent et s'engage expressément à

n'exercer aucun recours en garantie contre le cédant, notamment en cas de défaut, apparent ou caché, que pourraient comporter les biens alloués.

3/ Enlèvement des biens - Transfert de propriété

La convention emporte autorisation d'enlèvement par le cessionnaire sur le lieu de dépôt des matériels concernés tel qu'il est précisé au paragraphe 1 de la présente convention.

L'enlèvement de la totalité des biens cédés aura lieu sur présentation d'un exemplaire original de la convention au cédant et devra être effectué à la date fixée par les parties.

Le transfert de propriété des biens cédés au profit du cessionnaire interviendra à la date de l'enlèvement effectif.

Fait le 16/11/2023

Le représentant du service cessionnaire	Le représentant du service cédant
-----------------------------------------	-----------------------------------

Adjudante PASSELAIGUE
Service Logistique Finances
GGD42

